

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Robert GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 5/796/07 BC

■ Organisation de la manifestation la Ronde des Vignes - Approbation d'une convention avec l'Association ENVOL

DCOM 07/346/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Aux termes de l'article L 215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales MPM est compétente en lieu et place des communes membres en matière de développement économique.

Dans le cadre de la promotion de l'image du territoire communautaire et de la valorisation du dynamisme économique de MPM, elle entend ainsi soutenir les manifestations destinées à assurer la promotion du patrimoine viticole local.

Le dimanche 4 novembre 2007 à Roquefort-La-Bédoule aura lieu LA RONDE DES VIGNES, manifestation ayant pour but de mettre en valeur les vins AOC et les fromages locaux. L'ensemble des châteaux vinicoles et des producteurs de fromages locaux seront présents et proposeront des stands de dégustation. Le point d'orgue de la journée sera une course pédestre de 14 KM. 2000 coureurs sont attendus. Le circuit de la course est organisée à travers les vignobles permettant de découvrir les sentiers des domaines viticoles et leurs châteaux.

L'association ENVOL prend en charge l'organisation de cette manifestation.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite soutenir cet événement sous la forme d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € TTC dont le principe est soumis à l'approbation d'une convention avec l'association ENVOL. Cette convention détermine les modalités de versement de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'intérêt de MPM est de valoriser le dynamisme économique de son territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1er :

Est approuvée la convention ci-annexée, entre l'association ENVOL et MPM dans le cadre de l'organisation de la manifestation LA RONDE DES VIGNES relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention susmentionnée.

Le Commissaire Rapporteur
2^{ème} Vice-Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean AYEL

Jean-Claude GAUDIN